......



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été saisie par courrier de la RTI, en date du 17 février 2025, afin de désigner un représentant pour participer à l'émission Le Débat politique, prévue le 25 février 2025.

Par lettre réponse en date du 21 février 2025, la CEI a marqué son accord, précisant qu'au regard des thématiques qui devaient y être abordées, elle enverrait Monsieur Alain Dogou, 2^e Vice-président et Me Yapobi Ketty, Commissaire Centrale, Porte-parole adjointe.

Le même jour, la CEI a informé, via ses différents comptes sur les réseaux sociaux, qu'elle participerait à cette émission avec ces deux Commissaires centraux désignés.

L'objectif de cette participation était d'apporter, aux Ivoiriens et à tous les acteurs intéressés, un maximum d'informations et d'explications sur la conduite du processus électoral, dans une période marquée par une forte polarisation autour de la Révision de la Liste Electorale.

En accord avec les équipes de la RTI, il avait été convenu que Me Yapobi ouvrirait l'émission en abordant le premier sous-thème consacré à L'état des lieux de la révision de la liste électorale et le contentieux électoral, avant d'être relayée par Monsieur Dogou pour traiter des thèmes suivants : Les points de divergence avec l'opposition et Les recommandations pour une révision consensuelle, gage d'une élection transparente et apaisée.

Peu avant l'émission, tous les invités se sont retrouvés dans une atmosphère conviviale, d'abord en salle de maquillage, puis en salle d'attente.

Le chef de plateau de la RTI est, ensuite, venu expliquer le déroulement de l'émission à l'ensemble des participants, qui ont rejoint le studio par la suite. Le représentant du PDCI-RDA n'a pas semblé contrarié, outre mesure.

Me Yapobi s'est installée aux côtés des représentants des partis politiques sur le plateau, tandis que Monsieur Dogou prenait place dans le studio en attendant son tour.

C'est donc avec étonnement que nous avons constaté, dès le début de l'émission, l'objection soulevée par le représentant du PDCI-RDA, contestant la présence de deux représentants de la CEI à cette émission de clarification sur le processus électoral, traitant la CEI d'adversaire.

Nous nous interrogeons encore sur le préjudice que cette présence alternée de deux Commissaires centraux de la CEI sur le plateau de la RTI aurait pu causer aux partis politiques ou aux Ivoiriens.

Face à l'intransigeance du PDCI-RDA, qui a imposé un débat de forme au détriment du débat de fond que la CEI souhaitait engager pour éclairer l'opinion nationale, la Commission Electorale Indépendante, dans un souci de responsabilité républicaine, a demandé à sa représentante de se retirer.

La CEI ne saurait en effet s'associer à un débat de pure forme, qui s'apparente à une manœuvre dilatoire, débat stérile qui, du reste, est la manifestation du peu de respect pour les millions d'Ivoiriens en attente d'un échange de fond, contradictoire et constructif.

Sans être responsable de cet incident malheureux, la CEI, respectueuse des Ivoiriens, tient cependant à leur présenter ses excuses pour les désagréments à eux causés.

La Commission Electorale Indépendante réaffirme également sa disponibilité à fournir, en tout lieu et en tout temps, des explications aux Ivoiriens sur la conduite du processus électoral.

Elle reste concentrée sur la poursuite et l'achèvement de la Révision de la Liste Electorale en cours qui seront suivis immédiatement par les activités relatives à l'organisation de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025.

Par ailleurs, la CEI informe l'opinion nationale que le traitement des données brutes issues de la phase de recensement touche à sa fin. Ainsi, la liste électorale provisoire sera affichée le 17 mars 2025, dans les centres d'enrôlement, ouvrant la phase du contentieux, à partir du 22 mars 2025 pour recevoir les réclamations et les observations.

La CEI invite tous les Ivoiriens à prendre toutes les dispositions afin de consulter cette liste provisoire et d'effectuer, si nécessaire, d'éventuelles réclamations, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Elle compte sur le civisme et la responsabilité de tous pour assurer la bonne conduite du processus électoral jusqu'à l'élection présidentielle du 25 octobre 2025.

Abidjan, le 28 février 2025

Pour la Commission centrale

Le Porte-parole Emile Ebrottié